



AELO

N° RNA : W662004607

10, rue du Capcir

Téléphone : 04.30.44.83.04

66280 Saleilles

Mail : contact@aelo.info

SIRET : 52285387800026

COMMUNE DE CORBAS

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

**A l'attention du service RH – Formation**

Saleilles, le 26/08/2024

Madame, Monsieur le Maire,

Nous venons de recevoir une demande de participation de **M Benoit ERACLAS**, élu de votre commune, à la formation que l'AELO organise à **LA GRANDE MOTTE le 28/09/2024**.

#### **Élaborer un Contre Budget : de l'analyse à l'amendement**

Cette demande d'inscription vaut demande de formation et mandat d'accomplir toutes formalités et démarches auprès de votre collectivité pour les droits à la formation individuelle que les élus tiennent des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT.

Nous vous précisons que l'AELO bénéficie d'un agrément d'organisme de formation d'élus locaux délivré par le ministère de l'intérieur.

En conséquence, nous vous prions de trouver ci-joint :

- La demande de formation signée par l'élu (et valant mandat en notre faveur)
- Le programme de la formation
- Une convention à passer entre votre collectivité et l'AELO

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner cette convention signée le plus rapidement possible et avant le début de la formation (ou si vous préférez un bon de commande).

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul LEFEBVRE

Président AELO

## CONVENTION DE FORMATION POUR ÉLUS

Bénéficiaire :

Nom : ERACLAS

Prénom : Benoit

COMMUNE DE CORBAS

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

Entre les soussignés :

Nom de la collectivité : COMMUNE DE CORBAS

Représentée par son Président en exercice

ET

L'AELO, association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréé pour la formation des élus locaux par le ministre de l'Intérieur en date du 20 juillet 2023, dont le siège social se situe 10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES

Il est conclu ce qui suit, dans le cadre des dispositions des articles L 2123-12 et suivants du CGCT

### Article 1 :

L'AELO organise une formation destinée aux élus locaux intitulée :

**Élaborer un Contre Budget : de l'analyse à l'amendement**

### Article 2 :

La formation a lieu à **LA GRANDE MOTTE le 28/09/2024**

### Article 3 :

En contrepartie de cette formation dont il sera justifié la participation effective de l'élu concerné, la collectivité s'engage à payer le montant suivant :

**Prix formation : 700 euros TTC** (Facturation nette de TVA suivant l'Article 261-4-4a du CGI)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris et seront remboursés directement à l'élu par la collectivité.

### Article 4 :

A réception de la facture et de la feuille de présence signée, la collectivité s'engage à payer la facture dans le délai de 30 (trente) jours.

### Article 5 :

En cas de désistement de l'élu notifié à l'AELO au moins 8 (huit) jours avant la formation, la collectivité ne sera pas facturée. Dans le cas contraire, le montant de la formation sera dû en totalité.

### Article 6 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par le représentant de la collectivité et pour la durée mentionnée à l'article 2.

## **EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNÉ**

Fait à Saleilles,

Le 26/08/2024

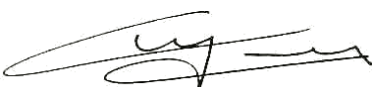
Pour l'Aélo, Le président,  
Jean-Paul LEFEBVRE

Fait à \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_\_

Pour la collectivité, Le Maire

(Signature et sceau)



  
**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des  
collectivités locales**

## DECISION

La ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1221-1, L. 2123-16, L. 3123-14 et L. 4135-14 ainsi que ses articles R. 1221-12 et suivants ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément déposée par l'« ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LOCAUX D'OPPOSITION (AELO) » aux fins de dispenser de la formation aux élus locaux ;

Vu l'avis du conseil national de la formation des élus locaux en date du 27 juin 2023 ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux, en application des dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, **est renouvelé**, pour une durée de quatre ans à compter de la date de notification, à l'« ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LOCAUX D'OPPOSITION (AELO) », sise 10, rue du Capcir – 66 280 SALEILLES.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> par le préfet des Pyrénées-Orientales.

**Article 3 :** La directrice générale des collectivités locales et le préfet des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 20 JUIL. 2023

Pour la ministre et par délégation  
La directrice générale  
des collectivités locales



Cécile RAQUIN

# Devis D2400126

26 août 2024

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240828-VILLE\_2024DC209-AU



## Émetteur

Société : Association nationale des Élus Locaux d'Opposition  
Adresse : 10, rue du Capcir  
66280 Saleilles  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 52285387800026  
Code d'activité : 9499Z  
Numéro de TVA : FR60522853878  
Numéro de téléphone : 0430448304  
Adresse email : contact@aelo.info  
Site internet : https://aelo.info/

## Destinataire

Société : Commune de CORBAS  
Adresse : Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 21690273400013  
Code d'activité : 8411Z  
Numéro de TVA : FR10216902734

Date de la formation : 26/08/2024

Lieu de la formation : La Grande Motte

Durée de la formation : 08H

Prise en charge DIFE : 0.00

Personne(s) formée(s) : M Benoit ERACLAS

Intervenants: M Denis FAIST

## Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Service	Formation: Élaborer un Contre Budget : de l'analyse à l'amendement	700,00 €	1	700,00 €

TVA non applicable, art. 261-4-4a du CGI

**Total** 700,00 €

## Conditions

Conditions de règlement : À réception

Mode de règlement : Virement bancaire

Intérêts de retard : Nos factures sont payables à réception et dans un délai maximum de 30 jours conformément à l'article R 2192-10 CCP. A défaut de paiement dans ce délai, il sera réclamé le paiement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40 euros conformément aux articles R 2192-31 et suivants du CCP.

Validité du devis : 15 jours

Notes :

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1660 7000 0098 1218 9956 981

BIC/SWIFT : CCBPFRPPPPG

## Bon pour accord

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature et cachet

Qualité de signataire

## Élaborer un contre budget : de l'analyse à l'amendement

Public visé	Adulte – H/F – Commune de + de 3 500 h
Métiers ou fonctions concernés	Elus locaux minoritaires
Durée d'activité professionnelle minimale	Dès le début du mandat
Niveau minimum	Savoir lire une maquette budgétaire M57
Prérequis	Budget Niveau 1

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Permettre aux participants d'élaborer un contre budget et de proposer des amendements au Budget Primitif de leur commune entre la réception des éléments reçus et le conseil municipal (soit en 12 jours – délai de la M57)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

A partir des documents budgétaires d'une collectivité, reçus 12 jours avant la date du conseil municipal permettre aux participants de :

- Analyser le document et en détecter les failles éventuelles,
- Intégrer ces éléments dans un outils d'analyse,
- Construire une « contre » maquette budgétaire,
- Proposer un amendement en bonne et due forme.

### CONTENUS DE LA FORMATION

- Rappel des principes budgétaires en M57,
- Analyse rapide d'une maquette budgétaire M57,
- Utilisation d'un outil d'analyse,
- Elaboration des premières pistes et de leurs implications,
- Contrôle de celles-ci à l'aune des autres documents budgétaires (ROB/ Fiscalité, AP/CP,...),
- Finalisation d'un projet de « Contre Budget »
- Rédaction d'un projet d'Amendement...

### MOYENS ET SUPPORTS MIS EN OEUVRE

- Présentation d'une maquette budgétaire M57 de référence.
- Partage d'un outil d'analyse.
- Rappel des articles du code sur le droit d'amendement des élus.
- Rappel des principes Budgétaires,
- Rédaction d'un projet d'amendement.
- Diaporama pédagogique avec liens actif vers des textes de référence.
- Présentation de la documentation ressource et mise à disposition.

L'AELO est une association déclarée selon la loi du 1er juillet 1901, agréé pour la formation des élus locaux par le

Ministre de l'Intérieur en date du 27 juin 2023, dont le siège social se situe 10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES

Site Internet : [www.aelo.info](http://www.aelo.info) - Mail : [contact@aelo.info](mailto:contact@aelo.info) - Tél : 04 30 44 83 04

N°RNA : W662004607 - SIRET : 522 853 878 00026

## MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exercice de mise en situation à partir des documents budgétaires d'une collectivité.
- Exposés théoriques, applications pratiques.
- Questions/Réponses sur chaque thème abordé.
- Appropriation d'un document d'analyse et proposition de rédaction d'un amendement...

## EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Questionnaire de satisfaction.
- Quizz.
- Entretien collectif.

## QUALITÉ DU-DE LA FORMATEUR-TRICE

Formation Ecole de Commerce IPAG.

Expérience professionnelle : Cadre Supérieur à la retraite

- Ancien Directeur Commercial, Marketing et de Projets, a formé, à ces titres de nombreuses audiences.

Expériences d'élus

- Maire Adjoint et 1<sup>er</sup> Maire Adjoint « Finances » d'une commune de 13 000 habitants (2002-2020)
- Ancien Président du 2<sup>nd</sup> groupe d'élus de la plus grande Communauté Urbaine de France et VP de la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (2016-2020)
- Actuellement Pdt d'un groupe d'élus minoritaire de sa commune.

## MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation	06 ou 08H
Dates de la formation	Toutes dates
Horaires de la formation	Variables
Lieu de la formation	En ligne / Présentiel
Organisation	AELO
Nombre de stagiaires	5 à 12

L'AELO est une association déclarée selon la loi du 1er juillet 1901, agréé pour la formation des élus locaux par le

Ministre de l'Intérieur en date du 27 juin 2023, dont le siège social se situe 10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES

Site Internet : [www.aelo.info](http://www.aelo.info) - Mail : [contact@aelo.info](mailto:contact@aelo.info) - Tél : 04 30 44 83 04

N°RNA : W662004607 - SIRET : 522 853 878 00026

# Bulletin d'inscription

Demande de formation d'élus local par application des articles L2123-12 et suivants du CGCT

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240828-VILLE\_2024DC209-AU

ASSOCIATION  
ATIONALE  
DES ELUS  
LOCAUX  
D'OPPOSITION

Association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Agrément du Ministère de la cohésion et des relations avec les collectivités territoriales du 20 juillet 2023

Les tarifs appliqués pour la formation sont fonction de la strate démographique de la collectivité. Ces frais sont à la charge de votre collectivité. Ils sont obligatoires et **notre organisme étant agréé, votre commune ou votre communauté de communes ne peut s'y soustraire.**

Nous nous chargeons de toutes les formalités concernant ce paiement.

Vous n'aurez aucun frais à votre charge.

Je souhaite m'inscrire à la formation:

Élaborer un Contre Budget : de l'Analyse à l'Amendement  
Le 28 septembre 2024  
à LA GRANDE MOTTE

Nom :

Prénom :

Inscription en qualité de : **Conseiller municipal** ou **Conseiller Communautaire**  
(Rayer la mention inutile)

Collectivité (Mairie ou Communauté de Communes) :

Mail de ma Collectivité **impératif** :

Nom du Maire ou du Président(e) de la communauté de Communes :

Adresse de la collectivité :

Nombre d'habitants :

Tel personnel :

Mail personnel :

Êtes-vous en situation de handicap ?  OUI  NON

Signature de l'élus :

« Je soussigné Prénom + Nom donne mandat express et irrévocable à l'Aélo pour effectuer toutes les démarches de demande de formation auprès de la collectivité ci-dessus indiquée et lui donne mandat pour se faire verser directement, en mes lieux et place, les frais d'enseignement et de restauration dont le remboursement est mis à la charge de la collectivité par l'article L 2123-14 du code général des collectivités territoriales et qui seront facturés à celle-ci par l'Aélo qui est, par ce mandat, subrogée dans mes droits »

## Tarifs appliqués pour la formation (Facturation nette de tva, Article 261a-4-4 du CGI) :

Pour 3H de formation:

- Collectivités < 3500 habitants : 200 euros
- Collectivités < 10000 habitants : 300 euros
- Collectivités < 20000 habitants : 350 euros
- Collectivités < 50000 habitants : 450 euros
- Collectivités > 50001 habitants : 700 euros

Pour 06 ou 08H de formation:

- Collectivités < 3500 habitants : 400 euros
- Collectivités < 10000 habitants : 600 euros
- Collectivités < 20000 habitants : 700 euros
- Collectivités < 50000 habitants : 900 euros
- Collectivités > 50001 habitants : 1400 euros

10, Rue du Capcir – 66280 SALEILLES  
[contact@aelo.info](mailto:contact@aelo.info) – 04.30.44.83.04 – [www.aelo.info](http://www.aelo.info)

Siret : 522 853 878 00026 – RNA W662004607